

Économie Politique

Partie 2: Let's Get Real

Démocratie Indirecte

- Une démocratie indirecte est un ensemble d'institutions telles que les choix de gouvernement sont pris par (un sous-groupe) d'individus à qui (un sous-groupe de) la population a délégué ces fonctions.

- Une démocratie indirecte est un ensemble d'institutions telles que les choix de gouvernement sont pris par (un sous-groupe) d'individus à qui (un sous-groupe de) la population a délégué ces fonctions.
- La désignation des représentants politiques (au niveau législatif et/ou exécutif) se fait à travers des élections.

- Une démocratie indirecte est un ensemble d'institutions telles que les choix de gouvernement sont pris par (un sous-groupe) d'individus à qui (un sous-groupe de) la population a délégué ces fonctions.
- La désignation des représentants politiques (au niveau législatif et/ou exécutif) se fait à travers des élections.
- Deux grands types de formes de gouvernement existent dans le monde démocratique:

- Une démocratie indirecte est un ensemble d'institutions telles que les choix de gouvernement sont pris par (un sous-groupe) d'individus à qui (un sous-groupe de) la population a délégué ces fonctions.
- La désignation des représentants politiques (au niveau législatif et/ou exécutif) se fait à travers des élections.
- Deux grands types de formes de gouvernement existent dans le monde démocratique:
 - ① Les systèmes présidentiels, pour lesquels le chef de l'exécutif est élu directement par les électeurs pour une période pré-fixée et qui ne dépend pas de l'existence d'une majorité en sa faveur au parlement (USA, Russie, Amérique Latine);

- Une démocratie indirecte est un ensemble d'institutions telles que les choix de gouvernement sont pris par (un sous-groupe) d'individus à qui (un sous-groupe de) la population a délégué ces fonctions.
- La désignation des représentants politiques (au niveau législatif et/ou exécutif) se fait à travers des élections.
- Deux grands types de formes de gouvernement existent dans le monde démocratique:
 - ① Les systèmes présidentiels, pour lesquels le chef de l'exécutif est élu directement par les électeurs pour une période pré-fixée et qui ne dépend pas de l'existence d'une majorité en sa faveur au parlement (USA, Russie, Amérique Latine);
 - ② Les systèmes parlementaires, pour lesquels le chef de l'exécutif est choisi parmi les élus au Parlement et où la survie de l'exécutif dépend de la présence d'une majorité en sa faveur au parlement (Europe, Inde, etc.).

- Les deux grandes règles électorales existantes sont:

- Les deux grandes règles électorales existantes sont:
 - ① le système proportionnel (utilisé en Belgique, Suède, etc.);

- Les deux grandes règles électorales existantes sont:
 - ① le système proportionnel (utilisé en Belgique, Suède, etc.);
 - ② le système majoritaire (utilisé en France, Angleterre et toutes ses colonies passées)

- Les deux grandes règles électorales existantes sont:
 - ① le système proportionnel (utilisé en Belgique, Suède, etc.);
 - ② le système majoritaire (utilisé en France, Angleterre et toutes ses colonies passées)
- Le principe de base du système proportionnel est de minimiser la différence entre la part de vote et la part de siège au parlement de chaque parti se présentant aux élections;

- Les deux grandes règles électorales existantes sont:
 - ① le système proportionnel (utilisé en Belgique, Suède, etc.);
 - ② le système majoritaire (utilisé en France, Angleterre et toutes ses colonies passées)
- Le principe de base du système proportionnel est de minimiser la différence entre la part de vote et la part de siège au parlement de chaque parti se présentant aux élections;
- Le principe de base du système majoritaire est d'attribuer chaque siège parlementaire au candidat ayant obtenu le plus de voix dans sa circonscription électorale (typiquement, chaque circonscription électorale élit un parlementaire).

- Avantage du système proportionnel: meilleure représentation des préférences de la population;

- Avantage du système proportionnel: meilleure représentation des préférences de la population;
- Avantage du système majoritaire: meilleure responsabilisation des décideurs politiques

- Avantage du système proportionnel: meilleure représentation des préférences de la population;
- Avantage du système majoritaire: meilleure responsabilisation des décideurs politiques
- Désavantage du système proportionnel: faible responsabilisation des décideurs politiques;

- Avantage du système proportionnel: meilleure représentation des préférences de la population;
- Avantage du système majoritaire: meilleure responsabilisation des décideurs politiques
- Désavantage du système proportionnel: faible responsabilisation des décideurs politiques;
- Désavantage du système majoritaire: représentation partielle des préférences de la population

- Avantage du système proportionnel: meilleure représentation des préférences de la population;
- Avantage du système majoritaire: meilleure responsabilisation des décideurs politiques
- Désavantage du système proportionnel: faible responsabilisation des décideurs politiques;
- Désavantage du système majoritaire: représentation partielle des préférences de la population
 - Loi de Duverger: le système majoritaire est typiquement associé à un système de partis où deux partis seulement dominent la scène politique.

- Les typologies de candidats dans une élection peuvent se distinguer en deux grands groupes:

- Les typologies de candidats dans une élection peuvent se distinguer en deux grands groupes:
- Les candidats opportunistes ou maximisant leur part de vote: ces candidats n'ont pas d 'apriori sur les politiques à suivre; ils proposent la politique qui maximise leur probabilité de gagner ou leur part de vote;

- Les typologies de candidats dans une élection peuvent se distinguer en deux grands groupes:
- Les candidats opportunistes ou maximisant leur part de vote: ces candidats n'ont pas d 'apriori sur les politiques à suivre; ils proposent la politique qui maximise leur probabilité de gagner ou leur part de vote;
- Les candidats idéologues: ces candidats ont un politique préférée qu'ils voudraient mettre en place si ils sont élus; proposer une politique qui dévie de leur politique préférée ou voir leur adversaire mettre en place une politique différente de celle qu'ils préfèrent leur impose un coût en terme d'utilité.

Théorème de Downs (Élections pour un poste unique) – 1

- Deux candidats opportunistes se présentent aux élections pour le poste de Président de la République (Sarkosy et Royal?);

Théorème de Downs (Élections pour un poste unique) – 1

- Deux candidats opportunistes se présentent aux élections pour le poste de Président de la République (Sarkosy et Royal?);
- Chaque candidat propose simultanément et indépendamment une politique aux électeurs;

Théorème de Downs (Élections pour un poste unique) – 1

- Deux candidats opportunistes se présentent aux élections pour le poste de Président de la République (Sarkosy et Royal?);
- Chaque candidat propose simultanément et indépendemment une politique aux électeurs;
- La population d'électeurs:

Théorème de Downs (Élections pour un poste unique) – 1

- Deux candidats opportunistes se présentent aux élections pour le poste de Président de la République (Sarkosy et Royal?);
- Chaque candidat propose simultanément et indépendamment une politique aux électeurs;
- La population d'électeurs:
 - ① tout le monde vote;

Théorème de Downs (Élections pour un poste unique) – 1

- Deux candidats opportunistes se présentent aux élections pour le poste de Président de la République (Sarkosy et Royal?);
- Chaque candidat propose simultanément et indépendamment une politique aux électeurs;
- La population d'électeurs:
 - 1 tout le monde vote;
 - 2 les préférences sont unidimensionnelles: on peut représenter toutes les préférence de la population sur une seule dimension, l'axe des nombre réels;

Théorème de Downs (Élections pour un poste unique) – 1

- Deux candidats opportunistes se présentent aux élections pour le poste de Président de la République (Sarkosy et Royal?);
- Chaque candidat propose simultanément et indépendamment une politique aux électeurs;
- La population d'électeurs:
 - 1 tout le monde vote;
 - 2 les préférences sont unidimensionnelles: on peut représenter toutes les préférence de la population sur une seule dimension, l'axe des nombre réels;
 - 3 les préférences sont telles qu'il existe un électeur médian, c'est-à-dire un électeur qui a une politique préférée qui bat toute autre politique dans un choix à majorité absolue.

Théorème de Downs (Élections pour un poste unique) – 1

- Deux candidats opportunistes se présentent aux élections pour le poste de Président de la République (Sarkosy et Royal?);
- Chaque candidat propose simultanément et indépendamment une politique aux électeurs;
- La population d'électeurs:
 - 1 tout le monde vote;
 - 2 les préférences sont unidimensionnelles: on peut représenter toutes les préférence de la population sur une seule dimension, l'axe des nombre réels;
 - 3 les préférences sont telles qu'il existe un électeur médian, c'est-à-dire un électeur qui a une politique préférée qui bat toute autre politique dans un choix à majorité absolue.
 - 4 personne ne souffre de problème d'information;

Théorème de Downs (Élections pour un poste unique) – 1

- Deux candidats opportunistes se présentent aux élections pour le poste de Président de la République (Sarkosy et Royal?);
- Chaque candidat propose simultanément et indépendamment une politique aux électeurs;
- La population d'électeurs:
 - ① tout le monde vote;
 - ② les préférences sont unidimensionnelles: on peut représenter toutes les préférence de la population sur une seule dimension, l'axe des nombre réels;
 - ③ les préférences sont telles qu'il existe un électeur médian, c'est-à-dire un électeur qui a une politique préférée qui bat toute autre politique dans un choix à majorité absolue.
 - ④ personne ne souffre de problème d'information;
- L'élection est basée seulement sur la comparaison des deux politiques proposées par les deux candidats.

- Quelle politique proposeriez-vous si vous étiez une des candidats?

Théorème de Downs – 2

- Quelle politique proposeriez-vous si vous étiez une des candidats?
- Ce problème est le même que celui des vendeurs de glace sur une plage à la côte belge ou hollandaise...

- Quelle politique proposeriez-vous si vous étiez une des candidats?
- Ce problème est le même que celui des vendeurs de glace sur une plage à la côte belge ou hollandaise...
- Vous devez proposer la politique préférée par l'électeur médian!

- Quelle politique proposeriez-vous si vous étiez une des candidats?
- Ce problème est le même que celui des vendeurs de glace sur une plage à la côte belge ou hollandaise...
- Vous devez proposer la politique préférée par l'électeur médian!
- Problème avec ce théorème:
convergence complète des candidats sur une seule politique est rarement observée...

- Si les candidats peuvent trouver une façon de garantir qu'ils suivront leurs promesses, on ré-obtient le théorème de Downs, car gagner le vote de l'électeur médian est CNS pour gagner l'élection;

- Si les candidats peuvent trouver une façon de garantir qu'ils suivront leurs promesses, on ré-obtient le théorème de Downs, car gagner le vote de l'électeur médian est CNS pour gagner l'élection;
- Mais si les promesses ne sont pas crédibles...

- Si les candidats peuvent trouver une façon de garantir qu'ils suivront leurs promesses, on ré-obtient le théorème de Downs, car gagner le vote de l'électeur médian est CNS pour gagner l'élection;
- Mais si les promesses ne sont pas crédibles...
- Candidats-citoyens

Sommes-Nous Tous Égaux devant la Politique?

- Non!

Sommes-Nous Tous Égaux devant la Politique?

- Non!
- Certains (groupes d') électeurs reçoivent plus d'attention que d'autres. Pourquoi?

Sommes-Nous Tous Égaux devant la Politique?

- Non!
- Certains (groupes d') électeurs reçoivent plus d'attention que d'autres. Pourquoi?
- Choix de politique économique ou sociale;

Sommes-Nous Tous Égaux devant la Politique?

- Non!
- Certains (groupes d') électeurs reçoivent plus d'attention que d'autres. Pourquoi?
- Choix de politique économique ou sociale;
- Certains groupes augmentent la probabilité d'élection des candidats

Sommes-Nous Tous Égaux devant la Politique?

- Non!
- Certains (groupes d') électeurs reçoivent plus d'attention que d'autres. Pourquoi?
- Choix de politique économique ou sociale;
- Certains groupes augmentent la probabilité d'élection des candidats
 - ① groupes plus réactifs à la politique

Sommes-Nous Tous Égaux devant la Politique?

- Non!
- Certains (groupes d') électeurs reçoivent plus d'attention que d'autres. Pourquoi?
- Choix de politique économique ou sociale;
- Certains groupes augmentent la probabilité d'élection des candidats
 - ① groupes plus réactifs à la politique
 - ② groupes offrent certains services en échange d'appuis politiques: les lobbys

La Belgique est un Etat *fédéral*.

Un État fédéral est composé de plusieurs entités autonomes dotées de leur propre gouvernement, nommées États fédérés. Le statut de ces entités est généralement garanti par la Constitution, et ne peut être remis en cause par une décision unilatérale du gouvernement central fédéral.

Belgique: 3 communautés et trois régions.

Compétences des régions:¹

Les régions ont des compétences dans les domaines qui touchent à l'occupation du "territoire" au sens large du terme.

Ainsi, la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne exercent leurs compétences en matière d'économie, d'emploi, d'agriculture, de politique de l'eau, de logement, de travaux publics, d'énergie, de transport (à l'exception de la SNCB), d'environnement, d'aménagement du territoire et d'urbanisme, de conservation de la nature, de crédit, de commerce extérieur, de tutelle sur les provinces, les communes et les intercommunales.

Elles sont également compétentes en matière de recherche scientifique et en relations internationales dans les domaines précités.

¹ce qui suit est copié du site. www.belgium.be

Puisque, en Belgique, la communauté est fondée sur la notion de "langue" et nous savons que celle-ci est liée aux personnes, on peut donc rattacher aux compétences des communautés toute une série de matières connexes: la culture (théâtre, bibliothèques, audio-visuel....), l'enseignement, l'emploi des langues et les matières dites "personnalisables" qui comprennent, d'une part, la politique de santé (médecine préventive et curative) et, d'autre part, l'aide aux personnes (la protection de la jeunesse, l'aide sociale, l'aide aux familles, l'accueil des immigrés, ...). Les communautés sont également compétentes en matière de recherche scientifique et de relations internationales dans les domaines qui relèvent de leur compétence.

²ce qui suit est copié du site. www.belgium.be

Le Principe de Subsidiarité

Règle fondamentale concernant le niveau de pouvoir optimal pour la gestion d' une compétence.

Principe de subsidiarité: toute compétence devrait être attribuée au niveau de pouvoir qui est le mieux placé pour la gérer.

En Europe: paragraphes 1 et 2 de l'article 5 du Traité instituant la Communauté Européenne : « La Communauté agit dans les limites des compétences qui lui sont conférées et des objectifs qui lui sont assignés par le présent traité. Dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, la Communauté n'intervient, conformément au principe de subsidiarité, que si et dans la mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante par les Etats membres et peuvent donc, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée, être mieux réalisés au niveau communautaire ».

L'optimalité du niveau peut dépendre de plusieurs facteurs, tels que l'information, les problèmes d' externalités, les préférences des acteurs concernés, etc.

Fédéral:

Parlement (150 députés) et Sénat (71 sénateurs; 40 élus direct, 10 cooptés, 21 délégués)

Gouvernement: environ 15 membres

Communautés:

- Flandre:

Communautés:

- Flandre:
 - Parlement (118+6 députés; 10 au Sénat)

Communautés:

- Flandre:
 - Parlement (118+6 députés; 10 au Sénat)
 - Gouvernement: max 11 membres dont 1 Brux

Communautés:

- Flandre:
 - Parlement (118+6 députés; 10 au Sénat)
 - Gouvernement: max 11 membres dont 1 Brux
- Française:

Communautés:

- Flandre:
 - Parlement (118+6 députés; 10 au Sénat)
 - Gouvernement: max 11 membres dont 1 Brux
- Française:
 - Parlement (75+19 députés; 10 au Sénat)

Communautés:

- Flandre:
 - Parlement (118+6 députés; 10 au Sénat)
 - Gouvernement: max 11 membres dont 1 Brux
- Française:
 - Parlement (75+19 députés; 10 au Sénat)
 - Gouvernement: max 8 membres dont 1 de Brux

Communautés:

- Flandre:
 - Parlement (118+6 députés; 10 au Sénat)
 - Gouvernement: max 11 membres dont 1 Brux
- Française:
 - Parlement (75+19 députés; 10 au Sénat)
 - Gouvernement: max 8 membres dont 1 de Brux
- Germanophone:

Communautés:

- Flandre:
 - Parlement (118+6 députés; 10 au Sénat)
 - Gouvernement: max 11 membres dont 1 Brux
- Française:
 - Parlement (75+19 députés; 10 au Sénat)
 - Gouvernement: max 8 membres dont 1 de Brux
- Germanophone:
 - Parlement (25 députés; 1 au Sénat)

Communautés:

- Flandre:
 - Parlement (118+6 députés; 10 au Sénat)
 - Gouvernement: max 11 membres dont 1 Brux
- Française:
 - Parlement (75+19 députés; 10 au Sénat)
 - Gouvernement: max 8 membres dont 1 de Brux
- Germanophone:
 - Parlement (25 députés; 1 au Sénat)
 - Gouvernement: 4 membres

Pour permettre à chacune des deux Communautés de mener des politiques communautaires spécifiquement bruxelloises, limitées au territoire des 19 communes, trois institutions particulières ont été créées:

- La Commission communautaire française (COCOF); composée d'un parlement (72 membres francophones du Parlement Régional de Bruxelles) et d'un collège (les ministres du gouvernement régional bruxellois)

Pour permettre à chacune des deux Communautés de mener des politiques communautaires spécifiquement bruxelloises, limitées au territoire des 19 communes, trois institutions particulières ont été créées:

- La Commission communautaire française (COCOF); composée d'un parlement (72 membres francophones du Parlement Régional de Bruxelles) et d'un collège (les ministres du gouvernement régional bruxellois)
- La Commission communautaire flamande (VGC); composée d'un parlement (17 membres néerlandophones du Parlement Régional de Bruxelles) et d'un collège (les ministres néerlandophones du gouvernement régional bruxellois)

Pour permettre à chacune des deux Communautés de mener des politiques communautaires spécifiquement bruxelloises, limitées au territoire des 19 communes, trois institutions particulières ont été créées:

- La Commission communautaire française (COCOF); composée d'un parlement (72 membres francophones du Parlement Régional de Bruxelles) et d'un collège (les ministres du gouvernement régional bruxellois)
- La Commission communautaire flamande (VGC); composée d'un parlement (17 membres néerlandophones du Parlement Régional de Bruxelles) et d'un collège (les ministres néerlandophones du gouvernement régional bruxellois)
- La Commission communautaire commune (COCOM); COCOF et VGC altogether!

Régions:

- Flandre: cf. communauté

Régions:

- Flandre: cf. communauté
- Wallonie:

Régions:

- Flandre: cf. communauté
- Wallonie:
 - Parlement (75 députés)

Régions:

- Flandre: cf. communauté
- Wallonie:
 - Parlement (75 députés)
 - Gouvernement: 9 membres max

Régions:

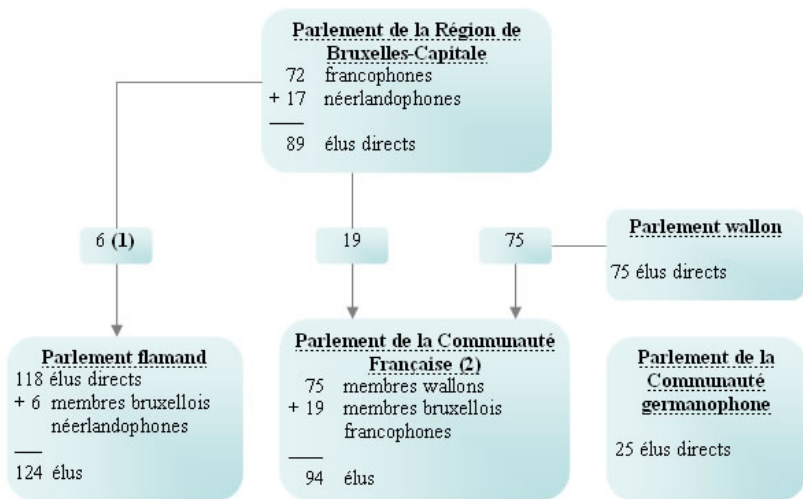
- Flandre: cf. communauté
- Wallonie:
 - Parlement (75 députés)
 - Gouvernement: 9 membres max
- Bruxelles-Capitale:

Régions:

- Flandre: cf. communauté
- Wallonie:
 - Parlement (75 députés)
 - Gouvernement: 9 membres max
- Bruxelles-Capitale:
 - Parlement (89 députés); émet des ordonnances

Régions:

- Flandre: cf. communauté
- Wallonie:
 - Parlement (75 députés)
 - Gouvernement: 9 membres max
- Bruxelles-Capitale:
 - Parlement (89 députés); émet des ordonnances
 - Gouvernement: 1 ministre-président et 4 ministres (2 fla et 2 fra)



Règle électorale en Belgique:

Les éléments fondamentaux du système électoral belge sont fixés par la Constitution:

- 1 les élections se font au suffrage universel

Règle électorale en Belgique:

Les éléments fondamentaux du système électoral belge sont fixés par la Constitution:

- ① les élections se font au suffrage universel
- ② le principe de la représentation proportionnelle est appliqué

Règle électorale en Belgique:

Les éléments fondamentaux du système électoral belge sont fixés par la Constitution:

- 1 les élections se font au suffrage universel
- 2 le principe de la représentation proportionnelle est appliqué
- 3 chaque électeur a une voix

Les éléments fondamentaux du système électoral belge sont fixés par la Constitution:

- ① les élections se font au suffrage universel
- ② le principe de la représentation proportionnelle est appliqué
- ③ chaque électeur a une voix
- ④ le vote est secret

Les éléments fondamentaux du système électoral belge sont fixés par la Constitution:

- ① les élections se font au suffrage universel
- ② le principe de la représentation proportionnelle est appliqué
- ③ chaque électeur a une voix
- ④ le vote est secret
- ⑤ le vote est obligatoire (...)

Les éléments fondamentaux du système électoral belge sont fixés par la Constitution:

- ① les élections se font au suffrage universel
- ② le principe de la représentation proportionnelle est appliqué
- ③ chaque électeur a une voix
- ④ le vote est secret
- ⑤ le vote est obligatoire (...)
- ⑥ le vote a lieu à la commune

- Système proportionnel avec listes fermées mais possibilité d'exprimer un vote de préférence (67% des votes en 2003).

Comment Fonctionne Is Système

- Système proportionnel avec listes fermées mais possibilité d'exprimer un vote de préférence (67% des votes en 2003).
- Chaque parti admit aux élections présente une liste électorale dans chaque circonscription

Comment Fonctionne Is Système

- Système proportionnel avec listes fermées mais possibilité d'exprimer un vote de préférence (67% des votes en 2003).
- Chaque parti admit aux élections présente une liste électorale dans chaque circonscription
- Il y a 11 circonscriptions électorales.

- Système proportionnel avec listes fermées mais possibilité d'exprimer un vote de préférence (67% des votes en 2003).
- Chaque parti admit aux élections présente une liste électorale dans chaque circonscription
- Il y a 11 circonscriptions électorales.
- Pour que le vote soit valable, il faut voter pour une seule et même liste, mais il y a différentes manières d'exprimer son vote :

- Système proportionnel avec listes fermées mais possibilité d'exprimer un vote de préférence (67% des votes en 2003).
- Chaque parti admit aux élections présente une liste électorale dans chaque circonscription
- Il y a 11 circonscriptions électorales.
- Pour que le vote soit valable, il faut voter pour une seule et même liste, mais il y a différentes manières d'exprimer son vote :
 - ① voter en tête de liste (= vote de liste)

- Système proportionnel avec listes fermées mais possibilité d'exprimer un vote de préférence (67% des votes en 2003).
- Chaque parti admit aux élections présente une liste électorale dans chaque circonscription
- Il y a 11 circonscriptions électorales.
- Pour que le vote soit valable, il faut voter pour une seule et même liste, mais il y a différentes manières d'exprimer son vote :
 - ① voter en tête de liste (= vote de liste)
 - ② voter pour un ou plusieurs candidats titulaires et/ou suppléants de la même liste (= votes nominatifs ou voix de préférence).

- Système proportionnel avec listes fermées mais possibilité d'exprimer un vote de préférence (67% des votes en 2003).
- Chaque parti admis aux élections présente une liste électorale dans chaque circonscription
- Il y a 11 circonscriptions électorales.
- Pour que le vote soit valable, il faut voter pour une seule et même liste, mais il y a différentes manières d'exprimer son vote :
 - 1 voter en tête de liste (= vote de liste)
 - 2 voter pour un ou plusieurs candidats titulaires et/ou suppléants de la même liste (= votes nominatifs ou voix de préférence).
 - 3 Si on vote en tête de liste et pour un/plusieurs candidat(s) de la même liste, cela équivaut à un vote nominatif (le vote de liste n'est pas pris en compte).

Utilisons un exemple:³

Le pays B, démocratie parlementaire, organise une élection pour son assemblée. 4 sièges composent cette assemblée. Il faut donc élire 4 personnes.

La population en âge d'être électeur s'élève à 104 000 personnes. Plusieurs listes se présentent, avec chacune leurs candidats respectifs. Pour obtenir un siège il faut donc atteindre au moins 26000 voix, si on divise le nombre d'électeurs par le nombre de sièges. C'est ce qu'on appelle le *quotient électoral*. La liste qui obtiendrait 52000 voix aurait donc 2 sièges. Le principe est simple.

Mais le nombre de vote par partis n'est jamais un multiple exact du quotient. Que faire alors?

³Ce qui suit est copié du site du crep, www.crep.be

En Belgique, on utilise le système d'Hondt. C'est le système le plus couramment employé en Belgique. Du nom du professeur de Droit à l'Université de Gand, Victor d'Hondt (1841-1901), il s'établit sur un calcul de moyennes.

Pour chaque siège, on regarde quel parti a la moyenne la plus élevée et on lui attribue le siège. On commence par diviser le nombre de vote par 1,2,3, etc. Ensuite, dans le tableau des moyennes, on identifie un nombre de moyennes maximales égal au nombre de siège à attribuer.

Voyons avec un exemple basé sur le pays B ci-dessus:

	Parti A	Parti B	Parti C
	35000	15000	54000
: 2	17500	7500	27000
: 3	11667	5000	18000
: 4	8750	3750	13500

Que faut-il alors faire maintenant ?

Simplement répartir les sièges au fur et à mesure des résultats les plus élevés, du plus grand au plus petit, jusqu'à obtenir le nombre total de sièges à pourvoir.

Dans le tableau suivant, ceux-ci seront repris en gras.

	Parti A	Parti B	Parti C
	35000	15000	54000
: 2	17500	7500	27000
: 3	11667	5000	18000
: 4	8750	3750	13500

Conclusion pour la Répartition des Sièges:

Part des votes du parti C: 54%; part des sièges: 75%

Part des votes du parti A: 35%; part des sièges: 25%

Part des votes du parti B: 15%; part des sièges: 0%

Comment Passe-t-on des Partis aux Candidats?

Voici la liste électorale et les résultats pour le parti C:

Parti C
Effectifs
Louis
Marie
Pierre
Catherine
Suppléants
Jacques
Julie
Paul
Anne

Parti C	
Louis	15000
Marie	9000
Pierre	13000
Catherine	12000
Total	49000

L'ordre des voix donne ainsi préférence à Louis, suivi de Pierre, de Catherine et enfin de Marie.

C'est un ordre *différent* de l'ordre dressé par la liste.

Si on ne suivait que ce principe, sur les trois sièges dévolus au parti C, les élus seront dès lors Louis, Pierre et Catherine.

Mais dans notre exemple, le total des voix est de 49 000. Or, nous en avons recensé 54 000 plus haut. Où sont les 5 000 restants ? Ils constituent en fait les suffrages exprimés dans la *case de tête de la liste*. Les votes de case de tête de liste constituent un réservoir ou un pot commun qui va permettre aux différents candidats d'atteindre ce qui est appelé le chiffre d'éligibilité. Ce chiffre, qui est le chiffre à atteindre pour être élu, se calcule différemment selon le scrutin. Dans notre exemple, il se calculera de cette manière :

Le nombre de voix du parti divisé par le nombre de sièges dévolus plus un:
 $54000 / (3 + 1) = 13500$.

Pour être automatiquement élu, le candidat doit obtenir 13500 voix. Dans notre exemple, seul Louis atteint ce score et est donc élu automatiquement. *Quid* des deux autres sièges?

En Belgique, la *moitié* des votes exprimés dans la case de tête vont servir à alimenter, *dans l'ordre de la liste dressée par le parti!*, les différents scores personnels des candidats, pour leur permettre d'atteindre le nombre de voix nécessaire pour être élu. Le terme de « pot commun » est donc bien le terme adéquat.

Dans notre exemple, Marie peut profiter du pot commun, mais ne réunit ainsi que 11 500 voix, ayant épuisé le pot commun. Donc, après Louis, ce seront Pierre puis Catherine qui se seront élus.

Enfin s'ajoute, en Belgique, une règle particulière qui s'explique par le découpage électoral de notre pays : *l'apparentement*.

L'apparentement s'explique par l'existence de plusieurs circonscriptions se réunissant ensemble pour permettre l'octroi d'un éventuel siège supplémentaire à un parti. Il est rendu possible par l'existence des provinces, qui regroupent en elles ces différentes circonscriptions. Le principe est de respecter le plus fidèlement possible la représentation proportionnelle. Il est appliqué en Belgique pour l'élection du Parlement wallon et les circonscriptions de Nivelles, Louvain et Bruxelles-Hal-Vilvorde pour l'élection de la Chambre des représentants. Pour mieux comprendre, prenons encore un cas pratique.

Imaginons une province X divisée en 2 circonscriptions électorales : la circonscription Y et la circonscription Z. Des élections ont lieu. Le Parti A obtient 56 000 voix dans la circonscription Y et 44 000 dans la circonscription Z. Le chiffre électoral à atteindre pour obtenir un siège est de 10 000 voix. Faisons alors le compte :

Le parti A obtiendra 5 sièges dans la circonscription Y et 4 sièges dans la circonscription Z. Or, si nous décomptons, 6 000 voix restent inutilisées dans la circonscription Y et 4 000 voix dans la circonscription Z. C'est ici que l'apparement provincial entre en jeu. Grâce à un accord officiel passé avant les élections, ces listes du même parti vont pouvoir mettre en commun leurs voix non utilisées. Et ici, le calcul de ces restes donne un résultat de 10 000 voix, c'est-à-dire le montant nécessaire à l'octroi d'un siège supplémentaire.

Il faut toutefois noter que ce système n'est possible qu'à certaines conditions. Les listes doivent obtenir un certain quorum dans leur circonscription pour pouvoir donner leur voix restantes, de même qu'au niveau de la province les listes réunies doivent franchir la barre des 5% des suffrages.